

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de Membres votants : 11

Date de la convocation : 06 novembre 2024

Convocation affichée le : 06 novembre 2024

Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY –  
– Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIYOU donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS

Absent : Franck SAMSON

Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération  
2024/47**

**Remboursement des frais de déplacement de Madame DUTERTRE Laetitia**

Vu la délibération du 27 janvier 2022, n°2022/07, relative au remboursement des frais de déplacement, Madame DUTERTRE Laetitia est éligible au remboursement de ses frais pour des trajets entre la Mairie, 12 rue de Tourdelin 35190 Saint-Thual et les lieux de formation.

Le kilométrage a été calculé sur le site de Michelin.fr, le trajet le plus court a été sélectionné.

- Le 08 octobre 2024 à la Mairie du LE MINIHC SUR RANCE formation pour le recensement par INSEE soit 31.800 km par trajet
- Le 07 novembre 2024 à la Mairie de SAINT MELOIR DES ONDES formation avec la DGFIP soit 39.500 km par trajet.

Me DUTERTRE Laetitia a fourni sa carte grise, la puissance fiscale étant de 5 CV.

- 31.800 km X 2 = 63.600 km X 0.29 € = 18.44 €
- 39.500 km X 2 = 79 km X 0.29 € = 22.91 €

**Soit un total de 41.35 €**

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

11 voix POUR  
0 voix CONTRE  
0 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais de déplacement de Madame DUTERTRE Laetitia d'un montant de 41€35.

**SIGNATURES**

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Jean-Pierre BATAIS